

## **DELIBERATIONS DU 30 MARS 2014**

1. Installation du conseil municipal - Résultat des élections municipales et des conseillers communautaires
2. Élection du maire sous la présidence du doyen d'âge
3. Détermination du nombre d'adjoints
4. Élection des adjoints

<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **30 MARS 2014**

**DEL\_20140330\_01**

Nombre de conseillers en exercice	<b>29</b>
de présents	<b>21</b>
de votants	<b>28</b>

OBJET :

**Installation du conseil municipal  
-  
Résultat des élections municipales et des conseillers communautaires**

L'an deux mil quatorze, le trente mars  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
M. David PELON

**Étaient présents :** David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Jean-Claude FREHEL – Fabienne RAGAUD – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL – Gwennaïg PROCKTER – David THOMAS – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Cécile – Michel CONANEC – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

**Absents :** Florence JOUAN

Un scrutin a eu lieu, M. Claude AUFORT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite le

Exposé

L'an deux mille quatorze, le trente mars à 10h30, les membres du Conseil Municipal de Trignac proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

N° d'ordre	Qualité (Mme, M)	Nom et Prénom
1	M.	PELON David
2	Mme	DAVID Tiphaine
3	M.	AMOSSE Antoine
4	Mme	POIRIER Lydia
5	M.	PIQUET Henri
6	Mme	HAFFRAY Françoise
7	M.	GALI Jean
8	Mme	JOUAN Florence
9	M.	FREHEL Jean-Claude
10	Mme	RAGAUD Fabienne
11	M.	DAVID Yvon
12	Mme	GREGOIRE Christiane

13	M.	STAL Roland
14	Mme	HAREL Sylvia
15	M.	ROUSSEL Yann
16	Mme	PROCKTER Gwennaïg
17	M.	THOMAS David
18	Mme	VEYLON Hélène
19	M.	VERRIELE Jacques
20	Mme	NICOLAS Cécile
21	M.	CONANEC Michel
22	Mme	CHEDEAU Cécile
23	Mme	MAHE Sabine
24	M.	AUFORT Claude
25	Mme	MAHE-VINCE Dominique
26	M.	BRIAND Gilles
27	Mme	ROUE Michèle
28	M.	LE DAHERON Raymond
29	Mme	SIMON Marie-Hélène

**Absent excusé :**

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Sabine MAHE, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections

Le scrutin du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales (et des conseillers communautaires) à Trignac, du 23 mars 2014, ont emporté l'élection avec majorité absolue, de la liste conduite par 'Trignac ouverture un avenir commun cap 2020', et l'attribution de 22 sièges au conseil municipal, et dans le cadre de la proportionnelle, de 7 sièges à la liste « Trignac solidarité et résolument à gauche ».

Inscrits : 5306	Votant : 2981 (56.18 %)	Exprimés : 2751
Liste menée par David Pelon	1398 voix	50.82 %
Liste menée par Sabine Mahé	1353 voix	49.18 %

Le nombre de sièges attribués (selon le mode d'élection avec prime majoritaire à la proportionnelle – au quotient électoral puis à la plus forte moyenne) est le suivant :

Listes	Conseillers municipaux	Conseillers communautaires
Trignac ouverture	22	4
Trignac solidarité et résolument à gauche	7	1
Total des sièges	29	5

Madame Sabine MAHE, Maire, a ensuite, déclaré installer :

N° d'ordre	Qualité (Mme, M)	Nom et Prénom
1	M.	PELON David
2	Mme	DAVID Tiphaine
3	M.	AMOSSE Antoine
4	Mme	POIRIER Lydia
5	M.	PIQUET Henri
6	Mme	HAFFRAY Françoise
7	M.	GALI Jean
8	Mme	JOUAN Florence
9	M.	FREHEL Jean-Claude
10	Mme	RAGAUD Fabienne
11	M.	DAVID Yvon
12	Mme	GREGOIRE Christiane
13	M.	STAL Roland
14	Mme	HAREL Sylvia
15	M.	ROUSSEL Yann
16	Mme	PROCKTER Gwennaïg
17	M.	THOMAS David
18	Mme	VEYLON Hélène
19	M.	VERRIELE Jacques
20	Mme	NICOLAS Cécile
21	M.	CONANEC Michel
22	Mme	CHEDEAU Cécile
23	Mme	MAHE Sabine
24	M.	AUFORT Claude
25	Mme	MAHE-VINCE Dominique
26	M.	BRIAND Gilles
27	Mme	ROUE Michèle
28	M.	LE DAHERON Raymond
29	Mme	SIMON Marie-Hélène

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Les conseillers municipaux suivant sont nommés comme conseillers communautaires :

N° d'ordre	Qualité (Mme, M)	Nom et Prénom
1	M.	PELON David
2	Mme	DAVID Tiphaine
3	M.	PIQUET Henri
4	Mme	GREGOIRE Christiane
5	Mme	MAHE Sabine

M. Jacques VERRIELE, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le - 1 AVR. 2014  
 ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le - 1 AVR. 2014  
 ⇒ Retour en Mairie le - 1 AVR. 2014  
 ⇒ Publié ou affiché le - 1 AVR. 2014



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

*[Handwritten signature]*

<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

29
21
28

Du **30 MARS 2014**

**DEL\_20140330\_02**

L'an deux mil quatorze, le trente mars  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
M. David PELON

**Étaient présents :** David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER –  
Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – – Jean-Claude FREHEL – Fabienne  
RAGAUD – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann  
ROUSSEL – Gwennaïg PROCKTER – David THOMAS – Hélène VEYLON – Jacques  
VERRIELE – Cécile – Michel CONANEC – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude  
AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE  
DAHERON – Marie-Hélène SIMON

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

**Absents :** Florence JOUAN

Un scrutin a eu lieu, M. Claude AUFORT a été nommé pour remplir les fonctions de  
secrétaire de séance.

OBJET :

**Élection du maire sous  
la présidence du doyen  
d'âge**

Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite  
le

Exposé

M Jacques VERRIELE, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 28 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Lydia POIRIER

**Election du Maire - 1er tour de scrutin**

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins :

- Mme Dominique MAHE-VINCE
- M. Antoine AMOSSE

## Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

- M....

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : .....	28
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral .....	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés .....	28
Majorité absolue : .....	15

### Ont obtenu :

- - M. PELON David 21 voix
- - Mme MAHE Sabine 4 voix
- - M. AUFORT Claude 3 voix

M. PELON David, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le - 1 AVR. 2014  
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le - 1 AVR. 2014  
⇒ Retour en Mairie le - 1 AVR. 2014  
⇒ Publié ou affiché le - 1 AVR. 2014



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice

29

de présents  
de votants

21

28

Du **30 MARS 2014**

**DEL\_20140330\_03**

OBJET :

**Détermination du  
nombre d'adjoints**

L'an deux mil quatorze, le trente mars  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
M. David PELON

**Étaient présents :** David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER –  
Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – – Jean-Claude FREHEL – Fabienne  
RAGAUD – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann  
ROUSSEL – Gwennaïg PROCKTER – David THOMAS – Hélène VEYLON – Jacques  
VERRIELE – Cécile – Michel CONANEC – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude  
AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE  
DAHERON – Marie-Hélène SIMON

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

**Absents :** Florence JOUAN

Un scrutin a eu lieu, M. Claude AUFORT a été nommé pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite  
le

Exposé

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-1 et L 2122-2,

Considérant les résultats des élections municipales en date du 23 mars 2014,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Par 21 voix pour et 7 abstentions

**DECIDE** la création de 8 postes d'adjoints

**PRECISE** que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le - 1 AVR. 2014  
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le - 1 AVR. 2014  
⇒ Retour en Mairie le - 1 AVR. 2014  
⇒ Publié ou affiché le - 1 AVR. 2014



*Pour extrait conforme,  
Le Maire,*

<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

29
21
28

Du **30 MARS 2014**

**DEL\_20140330\_04**

OBJET :

**Élection des adjoints**

L'an deux mil quatorze, le trente mars  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
M. David PELON

**Étaient présents :** David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER –  
Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – – Jean-Claude FREHEL – Fabienne  
RAGAUD – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann  
ROUSSEL – Gwennaïg PROCKTER – David THOMAS – Hélène VEYLON – Jacques  
VERRIELE – Cécile – Michel CONANEC – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude  
AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE  
DAHERON – Marie-Hélène SIMON

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

**Absents :** Florence JOUAN

Un scrutin a eu lieu, M. Claude AUFORT a été nommé pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite  
le

Exposé

Après l'élection du Maire, il a été procédé ensuite sous la présidence de M. David PELON, élu maire, à  
l'élection de 8 adjoints :

Premier tour de scrutin :

le Maire, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7-2 et L 2122-8 du Code général des  
collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des  
suffrages, à l'élection des adjoints au Maire.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes  
de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers  
municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions  
d'adjoint au maire avaient été déposées.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur  
papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : .....	28
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître .....	7
Reste pour le nombre de suffrages exprimés .....	21
Majorité absolue .....	15

Liste présentée par M David PELON a obtenu 21 voix.

La liste présentée par M. David PELON ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :

1. Tiphaine DAVID
2. Antoine AMOSSE
3. Lydia POIRIER
4. Henri PIQUET
5. Françoise HAFFRAY
6. Jean GALI
7. Cécile NICOLAS
8. Michel CONANEC

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le - 1 AVR. 2014  
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le - 1 AVR. 2014  
⇒ Retour en Mairie le - 1 AVR. 2014  
⇒ Publié ou affiché le - 1 AVR 2014



*Pour extrait conforme,  
Le Maire,*

*John David*